

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Élections générales 2023 : le CGE désormais en possession de la liste et du matériel électoral

APRÈS les opérations de révision de la liste électorale, le ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha a transmis, hier, au président du Centre gabonais des élections (CGE), Michel-Stéphane Bonda, la liste électorale ; ainsi que l'indispensable matériel à utiliser pendant les scrutins du mois prochain.

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

APRÈS la requête introduite par Justine Judith Lekogo, Geoffroy Fouboula Libeka Makosso et Jean-Valentin Leyama – jugée irrecevable par les juges constitutionnels – le processus électoral a enregistré un bond significatif, hier. Et pour cause, le ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, a transmis au Centre gabonais des élections (CGE) la liste électorale révisée. Et ce, conformément aux dispositions de la loi n°07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques en terre gabonaise.

Dans la même foulée, il a également doté l'institution dorénavant en charge des élections (Ndlr : une des recommandations du dialogue d'Angondjé) d'un échantillon d'urnes et de matériel informatique pour ne citer que ces exemples. Avant que les deux personnalités ne procèdent à la signature des documents attestant la transmission de la précieuse liste électorale en bonne et due forme.

Occasion pour le membre du gouvernement d'indiquer que ladite transmission va véritablement permettre au CGE de



Le ministre de l'Intérieur (d) et le président du CGE livrant leurs impressions après la transmission de la liste électorale.

commencer son travail de vérification.

Bien entendu, Michel-Stéphane Bonda a fortement apprécié la promptitude du gouvernement via le ministère de l'Intérieur.

"Nous nous réjouissons d'avoir reçu la liste et le matériel électoral", a-t-il déclaré. Non sans indiquer que lesdites données ont été transmises dans les délais requis.

Une cérémonie immédiatement

suivie d'une conférence de presse du ministre d'Etat Matha. Objectif : rappeler le rôle de son département dans les prochaines élections couplées mais surtout rendre publics les chiffres de la liste électorale révisée tant attendue par les acteurs politiques, notamment ceux qui vont prendre part aux scrutins, particulièrement l'élection présidentielle.

"L'administration représentée

par le ministère de l'Intérieur s'occupe des opérations préélectorales", a-t-il clamé haut et fort. Une allusion explicite à l'identification des primo électeurs, la radiation des personnes décédées et les changements de bureaux et centres de vote par ceux qui le désirent.

À titre pédagogique, il a déclaré : "La liste électorale est l'élément central des élections (...). Il n'y a pas d'immixtion dans le travail

du CGE". Tordant au passage le cou à certaines suspicions de tripatouillages électoraux en gestation.

Les récentes modifications du Code électoral, bien évidemment, n'ont pas été occultées par l'orateur. "Les dernières modifications qui ont été opérées dans le code électoral sont l'émanation du CGE", a-t-il déclaré.

Dans le même registre, il a rappelé que : "(...) Depuis les Accords d'Angondjé, le gouvernement ne proclame plus les élections". Une prérogative incombant désormais à l'institution présidée par Michel-Stéphane Bonda.

Toutefois, Lambert-Noël Matha promet d'œuvrer, dans un avenir proche, corps et âme, pour permettre à tout électeur d'obtenir sa carte.

"Lorsque les listes seront affichées définitivement, nous inciterons les Gabonais à récupérer leurs cartes d'électeurs", a-t-il lancé. Avec cette transmission de la liste électorale, il convient de souligner que la partition du ministère de l'Intérieur dans le processus en cours tire à sa fin.

Contrepoint

Une liste et des chiffres !

Y.F.I
Libreville/Gabon

AU calendrier qui rappelle chaque jour un peu plus que le Gabon va organiser ses premières élections générales, s'ajoute maintenant la liste électorale révisée. Un fichier désormais entre les mains, mais surtout la responsabilité de Michel-Stéphane Bonda et son équipe. Laquelle équipe doit dorénavant mettre à

exécution son programme. Objectif : permettre aux Gabonais de choisir le même jour celui ou celle qui présidera aux destinées de la Nation et leurs représentants à l'Assemblée nationale mais également dans les conseils municipaux et départementaux. Pour revenir à nos mots et tons, cette liste électorale révisée a permis d'en savoir un peu plus sur les chiffres. À en croire le ministre de l'Intérieur, 846 822

âmes constituent le collège électoral. Ledit collège est composé de 830 729 électeurs sur le territoire national et 16 093 votants résidant hors des frontières nationales. Bon à savoir : aux élections couplées de 2018, ce collège électoral comptait 68 707 personnes de moins.

Un écart qui se justifie par l'augmentation des primo électeurs. D'ailleurs Lambert-Noël Matha a avancé le nombre de 158 120

nouveaux électeurs. Ces personnes ayant atteint l'âge d'accomplir leur devoir civique comme ceux qui ne l'avaient jamais auparavant exercé le feront pour la première fois le 26 août prochain. Un électorat à ne pas négliger surtout pour les candidats briguant la magistrature suprême.

Nul doute que cette catégorie pourrait faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.